

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 73 (1978)
Heft: 4-fr

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

exportations entendent en même temps fermer brutalement, à l'étranger, la porte du studio ou de l'appartement qu'il compte faire construire et acquérir en Suisse.

Pierre de Chastonay

Lex Furgler: à côté du but

Notre vieux manuel d'«*Histoire illustrée de la Suisse*» nous apprenait que notre pays, trop pauvre, ne pouvait nourrir ses habitants. Jusqu'au milieu du siècle dernier ils se sont immolés sur les champs de bataille de l'Europe, avec des fortunes variables. Vu sous l'angle économique, leur apogée a certainement été les guerres de Bourgogne. Nos belliqueux ancêtres sont revenus, les poches et les portefeuilles gorgés d'argent, ce qui sema la division. La suppression du service étranger, vers le milieu du siècle dernier, puis trois guerres successives ont eu pour effet que notre pays a vécu un siècle de misères et de privations, plus durement ressenties dans les régions pauvres du pays. Beaucoup de nos concitoyens se sont expatriés.

Depuis quelques années, quelques possibilités nouvelles se sont offertes, toujours dans le cadre d'une étroite dépendance de l'étranger. Rappelons-en quelques-unes:

1. *La vente des actions de nos entreprises aux puissances étrangères.* Firestone et les Raffineries de Collombey nous apprennent que la solution n'est pas sans inconvénients.
2. *L'exploitation de nos beautés naturelles,* pour lesquelles nous devons accueillir et loger nos hôtes. Pour cela, deux solutions principales:
 - a) Nous pouvons vendre aux étrangers quelques m³ de béton bien groupés, avec une emprise négligeable sur le sol. Par ailleurs, les zones concentrées facilitent l'infrastructure et allègent les obligations des pouvoirs publics.
 - b) Appliquer la Lex Furgler. L'interdiction de vendre dans les zones concentrées oblige à exploiter les zones chalets. Les inconvénients apparaissent vite: forte emprise sur le sol. Ainsi que tous les ennuis provenant de la dispersion: routes, déblaiement des neiges, eau, électricité, égouts.

C'est ce qui s'est passé entre autres à Nendaz: l'interdiction de vente d'appartements en zones à forte densité a provoqué un arrêt de la construction, mais une explosion des zones chalets.

Non, et c'est bien regrettable: la Lex Furgler est vraiment à côté du but, louable en soi, qu'elle s'était proposé.

J. C. Michelet, Sion

A propos de l'altiport

A la suite de l'article paru dans la Revue «*Heimatschutz*» 3/78 au sujet de l'altiport de Verbier, la Section du Valais Romand de notre Ligue se permet le rappel suivant:

En 1968, un contrat de protection portant sur 15000 ha a été voté par les Assemblées primaire et bourgeoise de Bagnes puis homologué par le Conseil d'Etat du Canton du Valais. La Ligue suisse pour la protection de la nature, le Club alpin suisse et notre Ligue sont partenaires à ce contrat par lequel ils se sont engagés en contrepartie à ne pas entraver le développement des autres secteurs de la région. Il va de soi que ni la Ligue suisse ni la Section du Valais Romand ne retireront leur signature: le contrat de 1968 ne sera en aucun cas remis en cause.

Bernard Dupont, président de la Section du Valais Romand

«Désagréable polémique»

Votre prise de position m'étonne dans l'affaire de l'altiport à la Croix-de-Cœur (Revue 3/1978) puisque le *Heimatschutz valaisan* s'était déclaré à l'époque d'accord avec cette construction. Je constate du reste que de même que la *Ligue valaisanne pour la protection de la nature* et la *Section Monte-Rosa du Club Alpin*, votre section du Valais a tenu parole et ne nous a pas attaqués dans la désagréable polémique engagée par le «Comité de Genève». Des actions pénales sont en cours. Elles feront toute la lumière sur les agissements de nos adversaires qui n'ont pas hésité à avoir recours à des procédés peu admissibles dans un pays comme le nôtre.

Rodolphe Tissières, Martigny

Nouvelles parutions

Imagiers du Pays-d'Enhaut

pb. Voici un livre qui raconte l'histoire de J.J. Hauswirth, charbonnier (1809-1871) au Pays-d'Enhaut, région que Charles Apothéloz a parcourue pour essayer de percer les secrets de la vie de cet artiste naïf. Cet ornementaliste nous fait découvrir le monde qui l'entoure, construisant à l'aide de ciseaux

une imagerie où il raconte arbres, oiseaux, fleurs, chevreuils bondissants, montées à l'alpage... Pour sa part, Louis Saugy, le facteur, s'exprimera dans un style plus réaliste. (*Deux imagiers du Pays-d'Enhaut*, J. J. Hauswirth et L. Saugy, par Charles Apothéloz, Editions de Fontainemore, Collection Arts populaires en Suisse, Paudex VD, prix 49 fr. 50).

Chronique de Morat

pb. La réimpression de ce livre introuvable a fait l'objet d'une souscription jusqu'au 30 septembre 1978. L'ouvrage comprend plusieurs chapitres: description et statistique de la ville, chronique des événements, charrier des archives municipales, etc. Cette publication comprend encore les blasons des 44 familles de la ville existant en 1828, ainsi qu'une notice explicative consacrée à chacune d'entre elles. L'auteur, le Dr J. F. L. Engelhard, vécut de 1783 à 1867 à Morat, et il vouait ses heures de loisir à l'étude du passé de cette cité et des familles qui y ont habité. (*Chronique de la ville de Morat et livre des bourgeois*. J. F. L. Engelhard, réimpression de 1978, éditions Slatkine, Genève, prix de souscription 80 fr., texte allemand)

Amélioration des logements

pb. Cet ouvrage fournit de nombreux éléments d'information. Dix-huit chapitres sont consacrés aux problèmes juridiques, financiers et techniques de la réhabilitation. Rédigé par des praticiens et destiné principalement aux promoteurs, architectes et entrepreneurs, ce guide s'inscrit dans le cadre des efforts engagés par le Gouvernement français en faveur de l'amélioration de l'habitat existant. Ce livre remarquable décrit et précise les différentes phases d'une opération d'amélioration de l'habitat et propose des méthodes de détermination des coûts de travaux. (*Guide pratique pour l'amélioration des logements existants*, Direction de la construction du Ministère de l'équipement, Editions du Moniteur, Paris, 1977, prix environ 40 fr.).

Au prochain numéro:

**Bien planifier
bien bâtir**

Délai rédactionnel:
20 janvier 1979

